

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : 20/05/2022.....	
INTITULÉ DE L'ACTION : LA FÊTE DE BABYLONE.....			
<b>DÉPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>	
Location(s) (1)		Autofinancement	215,00
Château gonflable	150,00		
Mascottes	200,00		
Stand de maquillage	300,00		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Stand barbe à papa	70,00		
Percolateur	90,00		
Stan pop-corn	70,00		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Mouchoirs	5,00		
Gobelet	5,00		
Assurance			
Tracts, affiches			
Flyer	100,00		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1000,00</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Citizen think	225,00		
Personnel bénévole		Bénévolat	
Parkour 59	130,20	Parkour 59	130,20
Détournoyment	240,00	Détournoyment	240,00
<b>SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES</b>			
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>1585.20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1585.20</b>

---

**(\*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.